

# DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 88 9e Année ISSN 1253-4706

## *Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES*

### **Élections présidentielles aux Comores : les comoriens de l'extérieur sont exclus !**

juillet – août 2005 / France : 1,5 euro Comores : 300 FC

**Éditorial** par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Les élections présidentielles de l' Union des Comores vont se tenir début avril, dans le respect du principe de la tournante. Ce vote fait suite à la mise en place de la nouvelle constitution comorienne votée en 2001. Le nouvel ensemble comorien ne trouvera sa pleine légitimité qu'à travers des élections véritablement démocratiques, libres, transparentes et ouvertes à tous les comoriens de l'intérieur et de l'extérieur. Ceci est valable pour l'île autonome d'Anjouan où se déroulera le scrutin des primaires, que sur l'ensemble du territoire national pour le second tour. C'est à cette condition que les comoriens peuvent éviter le risque de compromettre le difficile équilibre trouvé dans la préservation de l'intégrité territoriale des Comores.

Or, nous constatons qu'une partie non négligeable de l'électorat est écartée des élections. Il s'agit des comoriens de l'extérieur. Le comble, c'est qu'il faut rester au pays pendant un an avant de se présenter aux élections présidentielles. Ce qui n'est pas conforme au droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays reconnu par la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Il faut noter d'ailleurs que la diaspora comorienne contribue beaucoup au développement du pays par les envois réguliers des fonds, des voitures et la construction de logements. Plusieurs associations comoriennes financent très souvent des projets de développement dans leurs villages ou villes respectifs. Ils prennent part enfin à des projets industriels ou commerciaux.

De quel droit, les responsables politiques peuvent-ils se permettre d'écarter une partie non négligeable de la population de se présenter aux élections ou de voter ? Ce n'est pas parce que certains comoriens de la diaspora soignent leur image à l'extérieur ou récoltent l'argent de leurs partisans en France particulièrement que ceux qui se trouvent au pays vont empêcher leurs frères de l'extérieur de prendre part au vote. Il y a lieu de noter que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme précise dans son article 21 que « toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays ».

Demandez à ce que la loi organique prévue par la Constitution comorienne intègre dans les conditions d'éligibilité les comoriens de l'extérieur. Réclamez que les autorités comoriennes recensent leurs compatriotes dans les divers consulats. Demandez que tout comorien puisse avoir le droit de se présenter à toutes les élections sans restriction ni condition de résidence minimale au pays. Il faut laisser aux comoriens le soin de choisir leur futur chef de l'exécutif de l'union des comores.

**Directeur de la publication:** ALI Damir      **Codirecteur de la publication :** AHMED Abdou Rahamane

**Comité de rédaction:** AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90 – Fax : 08 71 52 57 67

**Imprimerie :** HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

**Commission Paritaire:** 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

**E-mail:** [SOSDemocratieComores@wanadoo.fr](mailto:SOSDemocratieComores@wanadoo.fr)

**INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...**

**5 août:** Mohamed Abdou Razak, un instituteur arrêté en mai 2005, est libéré après avoir passé quelques mois en prison.

Il a été accusé de tentative de déstabilisation contre les autorités de l'île Autonome d'Anjouan. Il a nié les faits et se considère comme étant victime d'une accusation non fondée. Cependant, il confirme n'avoir pas subi de tortures pendant sa détention.

\*\*\*\*\*

**17 septembre:** le ministre français de l' Outre-mer François BAROIN envisage de remettre en cause le droit du sol dans un interview accordé au journal *Le Figaro* du 17/09/05. Ce droit républicain permet aux enfants nés sur le « territoire français » de pouvoir bénéficier de la nationalité française.

Mayotte constitue selon les résolutions des Nations Unies (voir à la page 4), une partie intégrante du territoire comorien. C'est donc la France qui occupe illégalement cette île et viole d'une manière flagrante l'intégrité territoriale des Comores. Ce ministre doit donc bien faire la distinction entre les forces d'occupation et les victimes de cette occupation. Le gouvernement français veut maintenir sa présence coloniale et ne pas assumer les conséquences qui en résultent. Rien ne peut empêcher les autres comoriens de circuler librement dans cette île. François BAROIN reprend et envisage d'appliquer les positions de Jean-Marie LE PEN, leader du parti Front National, parti de l'extrême-droite française. Il veut tester cette politique ségrégationniste dans cette île avant de la généraliser en France. Il se sert de Mayotte comme d'un laboratoire pour appliquer la politique de l'extrême droite française. Ses positions provocatrices ont par conséquent provoqué des affrontements à La Réunion et à Mayotte. Des gens considérés comme « sans papier » ont manifesté pour réclamer qu'on les traite comme des êtres humains. François BAROIN doit penser que rien ne peut séparer durablement un peuple. Il doit réfléchir au processus historique à la réunification de l'Allemagne malgré la construction du mur de Berlin, du Vietnam, du Yémen et bientôt de la Corée.

Pour résoudre ce problème, nous demandons aux autorités françaises de respecter les résolutions des Organisations Internationales particulièrement celles de Nations Unies en prévoyant le retour de Mayotte dans l'ensemble comorien. Comme ça, il n'y aura plus de problème de « droit de sol » ou « droit de sang ».

\*\*\*\*\*

**22 septembre:** Monsieur Mohamed Soilih jeune taximan de 25 ans a succombé à ses blessures après avoir été blessé par la gendarmerie comorienne. Il y aurait au moins 4 autres décès.

Cela est dû aux échauffourées qui ont opposé des jeunes aux forces de l'ordre. C'est à la suite au mouvement de grève des taximens. C'est à cause de l'augmentation excessive du pétrole à la pompe à 40%, du pétrole lampant à 43% et du gazole à 71%.

Nous dénonçons cette répression sanguinaire contre des manifestants pacifiques. Demandez aux autorités comoriennes l'ouverture d'une enquête pour déterminer les coupables de ces assassinats. Le gouvernement comorien doit entamer des négociations avec le syndicat des taximens afin de négocier l'augmentation du prix des carburants. Les autorités des îles autonomes doivent être associées dans ces négociations pour assurer une cohérence nationale sur la hausse des prix des divers carburants.

\*\*\*\*\*

**SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COM**

*« A Mayotte, j'étudie la possibilité de limiter à un délai d'un an après la naissance de l'enfant la période pendant laquelle un Français peut reconnaître un enfant dont la mère est étrangère. On peut également envisager de modifier ou de suspendre temporairement certaines règles relatives à l'acquisition de la nationalité française à Mayotte... Une remise en question du droit du sol ne provoque pas les mêmes réticences outre-mer qu'en métropole... Des problèmes peuvent se poser au regard des libertés publiques et des conditions d'acquisition de la nationalité française... Alors pourquoi, dans le traitement de ce délicat et douloureux problème auquel est confrontée notre société, l'outre-mer ne contribuerait-il pas à la définition de quelques pistes nouvelles ? »*

Extrait de l'interview de François BAROIN au journal *Le Figaro* du 17 septembre 2005.

## COMPTE RENDU D'UNE TOURNE DANS CERTAINES ILES DE L'Océan INDIEN

Pour un voyage familial au pays, les circonstances m'ont amené à passer par plusieurs îles de l'océan Indien. Il s'agit particulièrement de La Réunion, de Mayotte, d'Anjouan et de Mohéli.

J'ai constaté la xénophobie et des sentiments « anti-maorais » ou « anti-comoriens » à l'île de la Réunion. Les originaires de cette île comorienne sont marginalisés et écartés dans ce département français d'outre mer. Les réunionnais considèrent que les maorais viennent « profiter de leurs allocations ou RMI ». On voit souvent des femmes et des enfants circuler à côté des voies rapides. Ces familles habitent dans des logements en paille ou en tôles vétustes. Je pense que s'il n'y a pas de mesures prises en urgence, il risque d'y avoir des incidents provoqués par cette forme de communautarisme.

Puis arrivé à Mayotte, je suis surpris par les discours des politiciens maorais ou les autorités françaises à l'égard des autres comoriens. En effet, j'ai entendu à plusieurs reprises les clichés suivants: « les maorais n'aiment pas les autres comoriens ». Ce n'est pas en tout cas c'est que j'ai constaté sur place. J'ai eu du mal à faire la distinction entre un maorais et une personne originaire d'une autre île. Les gens sont tellement mélangés et s'expriment de la même façon que je demandais aux gens leur îles d'origine par curiosité. Il y a des anjouanais, grand-comoriens et mohéliens qui se sont bien intégrés et font du commerce ou du travail dans le privé. J'ai appris que l'administration française voulait contrôler les pêcheurs pour expulser ceux originaires des autres îles. Les pêcheurs maorais ont fait grève par solidarité avec leurs autres collègues. La politique de « francisation » de Mayotte et d'exclusion des autres comoriens a échoué. Le gouvernement français peut installer mille radars parmi les plus sophistiqués, mettre en place un bataillon maritime, ils ne peuvent pas empêcher les autres comoriens de venir et de se mélanger avec leurs frères de sang. Certains dirigeants français bien placés reconnaissent qu'ils ne savent pas où passent les aides et l'argent qui sont envoyés dans cette île. Ils se trouvent disséminés dans l'île ou dans l'ensemble de l'archipel. Il y a un commerce parallèle qui s'est développé et qui est incontrôlable. Il veut occuper cette île et ne pas assumer les conséquences qui en résultent.

Durant cette période estivale, j'ai appris que le sénateur Giraud a semé la zizanie au sein du personnel de RFO Mayotte (la télévision locale). Il y aurait une sorte de chasse aux sorcières contre tous ceux qui sont considérés comme « indépendantistes ». Ce qui nous rappelle ce qui s'était passé auparavant contre les « Serez-la main » qui sont pour le retour de Mayotte à l'ensemble comorien. Ce qui alimente un climat malsain dans cette équipe de radio-télévision. Il y a beaucoup de pression, d'accusations gratuites et d'insinuation au sein du personnel. Une sorte de lutte de clans se forme alimentée par les responsables politiques locaux.

J'ai appris sur place qu'il y aurait eu plusieurs abus commis par les autorités françaises à Mayotte. Des malades considérés comme « clandestins » subissent des expériences médicales sans leurs consentements, un procureur aurait permis des autopsies non justifiées, des filles ou femmes auraient subies des viols et certaines vedettes rapides des gendarmes auraient renversé volontairement les canaux en provenance de l'île d'Anjouan. Plusieurs personnes se plaignent de se voir exproprier leurs terrains sans aucune possibilité de recours auprès de la justice. Ce qui me laisse penser que cette île est gérée pratiquement de la même manière que les anciennes colonies françaises. Je rappelle que les responsables maritimes français interdisent aux navires comoriens de transporter des passagers alors qu'il y a un nouveau ferry moderne appelé « le Dauphin » qui remplit les normes de sécurité mais que le gérant est un comorien. C'est la compagnie aérienne « Comores-Aviation », dirigé cette fois par le français Jean-Marc, qui assure le monopole du transport entre Mayotte et les autres îles comoriennes avec des tarifs qui augmentent de manière exorbitante. Comme c'est un métropolitain qui le dirige, il a toutes les autorisations malgré les mesures de sécurité et l'entretien qui laissent à désirer. L'argent des contribuables français est utilisé pour payer d'une manière exorbitante les vols journaliers d'expulsions de « clandestins ».

Parvenu dans l'île voisine d'Anjouan, j'ai constaté une dégradation importante de la situation socio-économique. Les fonctionnaires cumulent plusieurs mois d'arriérés de salaires. Il y a eu la grève des médecins. Leurs revendications portent sur les points suivants: Ils veulent être tous être intégrés dans la fonction publique et bénéficier pratiquement les mêmes conditions salariales. Puisque chaque docteur est rattaché à une entreprise publique qui lui établit son salaire. Ce qui crée une inégalité entre les médecins de même niveau et de même ancienneté. Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur de l'île Autonome d'Anjouan renvoie tout le personnel de son ministère pour la simple raison qu'ils ont quitté le travail après l'avoir attendu une heure supplémentaire après la fin de service. Qu'il change son cabinet, c'est son droit mais pas le personnel administratif qui dépend du statut de la fonction publique surtout que ceux-ci n'ont pas commis de faute grave.

Puis, j'ai effectué une visite à Mohéli, la plus petite mais la plus merveilleuse des îles comoriennes. Je n'ai entendu ni répression, ni emprisonnements liés à des problèmes politiques. Le niveau de vie évolue progressivement.

Au même moment, j'ai appris qu'une manifestation est organisée à Moroni (Grande-Comore) contre le pouvoir répressif du régime du président Azali (président de l'union des Comores) qui intimide la presse.

Abdou Rahamane AHMED.

**Communiqué**

**NON À LA DIPLOMATIE PASSIVE DU PRÉSIDENT AZALI**

Les travaux de la 60<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, ouverts depuis Mercredi 14 septembre 2005 à New York, viennent de prendre fin ce vendredi 16 septembre 2005 (sommet sur les objectifs du millénaire). Il reste le débat général qui se déroule entre le 17 et le 28 septembre. Les Comores ont été représentés à ce grand sommet, au plus haut niveau par le chef de l'état Monsieur Azali ASSOUMANI accompagné de son tout nouveau Ministre des Relations Extérieures Monsieur Abdou Souef.

Le Collectif Comores Masiwa Mané (CCMM) regrette que la délégation comorienne n'ait pas saisi cette occasion pour rappeler à la communauté internationale les 25 résolutions des Nations Unies condamnant en vain l'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte. La France qui assoie sa domination sur des mascarades électorales, en violation notamment de la résolution de l'ONU N° 31/4 du 21/10/1976.

Indépendant depuis le 6 juillet 1975, le jeune État s'est vu amputer du quart de son territoire par l'ancienne puissance colonisatrice, la France. Un cas d'école dans l'histoire de la décolonisation. Alors même qu'aux Nations Unies, la question dite de «l'île comorienne de Mayotte» y est inscrite depuis la trente et unième session de l'Assemblée Générale tenue en 1976. Depuis cette date, tous les régimes comoriens, à l'exception de celui d'Azali, ont fait de la souveraineté nationale, de l'intégrité et de l'unité territoriales, un casus belli – donc une question non négociable.

De sa trente-deuxième à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a poursuivi l'examen de la question grâce à l'engagement effectif des autorités comoriennes ce qui a abouti aux résolutions ci-après : «résolutions 32/7, 34/69, 35/43, 36/105, 37/65, 38/13, 39/48, 40/62, 41/30, 42/17, 43/14, 44/9, 45/11, 46/9, 47/9, 48/56 et 49/18, et décision 33/435».

Aujourd'hui, cette question qui a pourtant fait la fierté de la diplomatie comorienne depuis 1975, est orpheline. Inscrite à l'ordre du jour provisoire de la 60<sup>ème</sup> session de l'AG des Nations Unies de septembre 2005, la question de Mayotte n'a pas été admise à l'ordre du jour définitif : au grand regret du Collectif, l'Etat comorien n'a pas formulé une demande dans ce sens.

Pis, le Président de l'Union des Comores, dans un discours fleuve de 6 pages, n'a pas daigné faire état du pouvoir de nuisance occasionné par l'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte (entraves à la libre circulation des hommes et des biens dans un même pays par l'instauration du visa illégal Balladur), source de déstabilisation de l'archipel des Comores, voire même de la sous région. Pas une seule fois, l'île de Mayotte n'a été citée ! D'ailleurs, n'a – t – elle pas été sacrifiée lors de Commission mixte franco-comorienne, du 4 et 5 avril 2005, sur l'autel d'une coopération au rabais ?

Avec ce comportement, le Président Azali prend la responsabilité historique d'enterrer la souveraineté nationale dont il est censé être le défenseur et le garant.

Ainsi, le Collectif dénonce vigoureusement cette diplomatie passive, incapable de défendre les intérêts supérieurs de la nation, auprès des instances internationales.

Le CCMM ne se reconnaît pas dans une diplomatie qui semble suivre aveuglement les ordres dictés par une puissance étrangère.

Le CCMM dénonce également avec la plus grande fermeté cette attitude de capitulation, adoptée par la diplomatie comorienne sur une question aussi essentielle que notre intégrité territoriale.

En conséquences, le collectif appelle :

- l'ensemble de la Diaspora à dénoncer l'attitude du Chef de l'Eta et de son Ministre des Affaires Extérieures,
- tous les Comoriens à briser ce mutisme éhonté – autour de la question de Mayotte - que le Président AZALI et ses amis veulent imposer à notre peuple,
- l'Assemblée nationale comorienne à voter une motion condamnant l'absence de la «question de l'île comorienne de Mayotte» dans le discours du Président de l'Union et le fait que la diplomatie comorienne a fait le choix de ne pas demander l'inscription de celle-ci à l'ordre du jour de cette 60<sup>ème</sup> session,
- tout le peuple comorien à se mobiliser derrière toutes les organisations de la société civile qui militent pour la réintégration de Mayotte dans son ensemble naturel
- 

**Fait à Paris, le 16 Septembre 2005**

*La Coordination du collectif CCMM.*

*E-mail : comores\_masiwamane@yahoo.fr*

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: [www.rfpp.net](http://www.rfpp.net)  
**RETROUVEZ CETTE EDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR [www.comores-online.com/sos-democratie](http://www.comores-online.com/sos-democratie)**

\*\*\*\*\*

**ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS**

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

**OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.**

**Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

**Association de Défense des Droits de l'Homme**

Bulletin publié à 500 exemplaires